

# ANNEX 12

## No Comment! Me Josette Kadji et Me Jean de Dieu Momo

Par : Xada Politicus du 14 février 2011 Par Cameroun Link, Camerron Info.Net et

Abidjan. Net sous les titres divers Crise ivoirienne / Des Avocats du Tpi répondent au Procureur du Cpi : «Vous avez un parti pris scandaleux»



Nous sommes un groupe d'avocats près le Tribunal pénal international pour le Rwanda (TPIR), basé à Arusha en Tanzanie, et également près la Cour Pénale internationale basée à La Haye aux Pays-Bas.

Nous sommes interpellés par les évènements qui se déroulent en Côte d'Ivoire et qui ne laissent aucun Africain indifférent. Notre appartenance au système de la Justice Internationale, nous conduit à nous étonner des propos tenus par le procureur près la CPI, M. Moreno-Ocampo, lesquels propos s'apparentent clairement à des menaces contre une des parties à ce litige, et plus précisément contre le camp du Président Laurent Gbagbo. Cette immixtion intempestive du Procureur de la CPI dans ce litige tend à montrer le dessein de celui-ci à transformer cette auguste Cour en une arme politique au service exclusif des puissances occidentales. On est en droit de se demander à quel moment Monsieur le Procureur de la CPI a pu mener ses enquêtes pour indexer un camp comme étant le responsable des crimes qui ont pu se commettre en Côte d'Ivoire après les élections. Cette position qui est le reflet de celle annoncée au lendemain des élections par certaines puissances occidentales nous conduit à redouter que M. Moreno-Ocampo ne montre un parti pris proprement scandaleux. Et si c'est le cas, nous sommes bien aux antipodes du noble esprit qui a prévalu à la mise en place de la Cour dont il est le procureur.

En effet, M. Moreno-Ocampo semble vouloir utiliser l'opportunité des poursuites qui est son privilège, à des fins politiques, et semble très clairement dire au Président Gbagbo : «Quittez le pouvoir, cédez votre place à M. Ouattara, sinon nous vous poursuivrons pour crimes contre l'humanité etc.».

On se souvient que récemment M. Moreno-Ocampo n'a pas hésité à pointer du doigt et citer



nommément le ministre Charles Blé Goudé comme devant faire l'objet de poursuites devant la CPI. Et ce faisant, le procureur a désigné un suspect avant même de déterminer le crime commis, ce qui montre un parti pris proprement scandaleux !

Le Procureur Moreno-Ocampo est-il dans l'esprit qui a prévalu à la mise en place de cette Cour pénale internationale quand il agit de la sorte ?

Il apparaît que non, et une telle attitude, si elle persiste, va retirer toute sa crédibilité à cette Cour.

Ce faisant, le procureur Moreno-Ocampo viole un principe fondamental de droit et même les règles de la CPI :

Violation d'un principe fondamental de droit

Moreno-Ocampo qui, à notre connaissance, n'a pas mis les pieds en Côte d'Ivoire a décidé de là où il se trouve que s'il y a exactions, celles-ci proviendraient forcément du camp du président Gbagbo. Il y a manifestement violation du droit à la présomption d'innocence tel que prévu par l'article 64 des statuts de la CPI qui impose le principe d'objectivité dans la recherche de la vérité (le procureur enquête d'ailleurs à charge et à décharge, et non pas seulement à charge comme il semble le faire dans le cas de la Côte d'Ivoire).

Violation des règles de la CPI

Luis Moreno-Ocampo a sauté une étape importante dans la saisine de la CPI, qui est que c'est seulement lorsque les juridictions nationales n'ont pas la volonté ou la compétence pour juger de tels crimes que la CPI est saisie et il faut démontrer cette lacune des juridictions nationales. La CPI est saisie soit par les Etats parties, soit par le Conseil de sécurité de l'ONU, ou alors le procureur peut décider d'ouvrir une enquête de sa propre initiative, mais avant de décider cela, il doit en demander l'autorisation à la Chambre préliminaire.

Ces observations étant faites, il convient de rappeler ici que, tout en ayant signé le Statut de Rome, la Côte d'Ivoire n'a pas encore ratifié ce statut et n'est donc pas à ce jour Etat membre de la CPI. La Côte d'Ivoire n'est pas le seul Etat dans cette situation.

En Afrique nous avons notamment le Cameroun, en Amérique, les Etats-Unis, en Asie, la Chine qui n'ont pas ratifié ce Statut. Il est d'ailleurs intéressant de s'arrêter sur les motifs invoqués par la Chine pour refuser la ratification :

La CPI va contre la souveraineté des Etats nations ;

Le principe de la complémentarité donne au Tribunal la capacité de juger le système de tribunal d'une nation (à savoir si les juridictions nationales sont compétentes pour juger de

tels crimes) ;

La juridiction des crimes de guerre couvre à la fois des conflits internes et internationaux ;

Enfin, et c'est le plus important des griefs contre ce Tribunal, la Chine estime que le droit du procureur à déposer des accusations peut placer la Cour sous une influence politique.

L'on peut se rendre compte que cette crainte de la Chine est avérée face à ce qui se passe en Côte d'Ivoire, où le procureur est en train de brandir la menace de poursuites comme épouvantail pour obtenir du président Gbagbo qu'il cède son siège de président de la République de Côte d'Ivoire à la personne choisie par la «communauté internationale», cette nébuleuse.

Lorsque l'on suit l'histoire de la Côte d'Ivoire, on se pose la question de savoir pourquoi la CPI n'a pas brandi la même menace à l'encontre des rebelles lorsqu'ils se sont livrés à toutes sortes d'exactions à partir de septembre 2002, alors même que cela rentre dans les compétences du Tribunal, fonctionnel depuis juillet 2002.

Comment la CPI entend-elle asseoir sa crédibilité si elle se laisse entraîner dans des manipulations politiques comme c'est le cas en Côte d'Ivoire ? Comment expliquer que la CPI s'immisce dans un conflit de politique interne et menace une des parties en cause en restant complètement silencieuse depuis de nombreuses années sur les agissements de l'autre partie ?

Comment la CPI peut-elle expliquer que soudainement elle est devenue soucieuse de la protection des populations ivoiriennes qu'elle a ignorées hier et continue à ignorer car de toute évidence ce n'est pas l'intérêt du peuple ivoirien qu'elle protège ? Comment comprendre que la CPI n'a émis et continue à ne pas émettre de menaces contre les soldats français qui avaient tiré sur la foule aux mains nues à Abidjan en 2004 ?

Le cas du préfet d'Abengourou, attaqué en janvier dernier par les jeunes du Rhdp, les exactions de Duékoué, Issia, Daloa, Lakota, Gagnoa, Abengourou, Agnibilékrou etc. et la liste est longue, tout cela doit nous amener à nous demander si la CPI n'est pas une nouvelle arme mise entre les mains des pays occidentaux pour menacer et asservir les pays du Sud par d'autres voies masquées sous des aspects de légalité etc.

Me Josette Kadji  
Avocat au Barreau du Cameroun et près le TPIR et la CPI

Me Jean de Dieu Momo  
Avocat au Barreau du Cameroun et près le TPIR

## [CPI « Une justice internationale sur invitation »](#)

### Le Canard Enchaîné du 21 novembre 2012

**Infos légales** **Le Canard enchaîné** **Anciens numéros**

Journal satirique paraissant le mercredi

7ème ANNÉE - 1,20 € en kiosque. Trouvez le kiosque le plus proche sur [www.trouverlepresser.com](http://www.trouverlepresser.com)

*mais juste une !*

## Une palme dans la cyber mare

**Les Dossiers du CANARD**

**MOI, FRANÇOIS NORMAL**

*Mes hommes, mes femmes, mes réseaux*

DEJA EN KIOSQUES  
Moi François Normal  
124 p. couleurs, 6 €

**TOUT HOLLANDE EN UN DOSSIER**

ELU depuis cinq mois, le président normal ne l'est plus qu'à moitié. La normalité a perdu de sa vigueur depuis que la cote de popularité du nouveau locataire de l'Élysée a chuté aussi bas que celle de De Gaulle après les accords d'Évian, ce qui fait désordre même s'il est un peu tôt pour en conclure que sa politique prend l'eau. Mais il était temps pour "Les Dossiers du Canard" de se pencher sur le sujet

**N**on, en dépit des apparences, "Le Canard" ne sient pas barboter sur le net. Ce n'est pas faute d'y avoir été invité par des opérateurs plus ou moins bien intentionnés, et parfois par des lecteurs qui aimeraient bien lire en ligne leur hebdomadaire préféré. Et surtout, par les canetons expatriés, qui ne reçoivent parfois leur journal, à l'autre bout du monde, que plusieurs jours après la parution.

**M**ais notre métier, c'est d'informer et de distraire nos

lecteurs, avec du papier journal et de l'encre. C'est un beau métier qui suffit à occuper notre équipe.

**C**e site officiel du "Canard" se limite donc, pour l'instant, à donner quelques informations pratiques, et aussi à occuper les adresses que des escrocs ont parfois tenté de détourner, en se faisant passer pour nous.

**P**etit à petit, nous nous efforçons d'enrichir le contenu, avec une rubrique historique, et, peut-être, un accès aux archives.

**E**n attendant, le très modeste cyber-Canard vous donne donc rendez-vous, mercredi, chez votre marchand de journaux !

« La Cour pénale internationale (CPI), qui entend instruire des procès de Nuremberg contre les massacreurs et génocidaires du globe, a ses limites. Ainsi en Côte d'Ivoire, d'où, après avoir pêché l'ex-président Laurent Gbagbo, la CPI voudrait exfiltrer son épouse, Simone. Or, le président ivoirien, Alassane Ouattara, renâcle. Pourquoi ? Pas parce que Simone – accusée, comme son mari, d'avoir ordonné des massacres lorsque que Laurent s'accrochait à la présidence, de la fin 2010 à avril 2011 – serait exempte de toute faute.

Non, ce qui turlupine les proches de Ouattara, c'est que, après Simone, les appelés à la barre risquent fort d'appartenir à leur camp. A commencer par Guillaume Soro, ex-premier ministre, instigateur du coup d'état manqué de 2002 qui a mis le feu aux poudres et nommément accusé d'horreurs par un rapport de l'ONU. Depuis, d'autres rapports (Amnesty International, Human Right Watch) ont rappelé les méfaits des chefs de guerre proches du régime actuel. Comme Ousmane Coulibaly, dit « Ben Laden », dont les hommes ont commis des dizaines d'exécutions sommaires, en avril et en mai 2011 à Abidjan. Un brave que Ouattara a nommé...Préfet de la région de San Pedro.

Travailler avec la CPI, c'est prendre le risque de passer un jour au scanner judiciaire. C'est ce qu'ont compris la plupart des pays arabes, mais aussi les États-Unis, Israël, la Chine, l'Inde ou la Russie, qui n'ont pas ratifié le traité permettant à la Cour d'examiner les plaintes visant les leurs. Ces dirigeants « évolués » ne vont tout de même pas se laisser traiter comme des dictateurs noirs ou des chefs de guerre de la brousse ! »

Source : [le canard enchaîné](#) Posté par xada à 21:34 – le 03 décembre 2012